



Etats de Créance

Frais de parcours

Les états de créance sont acceptées jusqu'à 1 mois après la Date du dernier jour de la formation concernée.

Le paiement sera effectué pour autant que les pièces Justificatives soient ajoutées.

Réf. formation:

(Veuillez remplir correctement la référence afin que nous puissions effectuer le remboursement dans les plus bref délais)

L'institut de formation judiciaire doit à:

(Madame/ Monsieur) Nom:Prénom:

Adresse privée :

E-mail:

Grade / fonction:

Adresse administrative:

une indemnité pour frais de parcours fixée à €.....

(équivalent d'un ticket de train 2e classe, aller et retour de (à partir de l'adresse administrative, par contre, le calcul sera effectué à partir du domicile si celui-ci est plus proche du lieu de destination)

..... à

Pour avoir participé à la formation <<>>

qui s'est tenue en date du (au

Je déclare sur l'honneur que j'ai effectué le déplacement par mes propres moyens et que je n'ai pas fait de covoiturage.

Certifié sincère et véritable pour la somme de €....., qui peut être versée sur le compte numéro :

___ - ___ - ___ (Ouvert au nom de :

N° registre national : ___ . ___ . ___ - ___ . ___

Ce numéro est indispensable pour tout paiement sur votre compte.

Fait à....., le . . / . . /

(Signature)

(Visa chef de corps / chef de service)

Si vous avez des question sou commentaires, merci d'envoyer un email à info@igo-ifj.be